

Synopsis des formations d'interprètes en langue des signes dans plusieurs pays d'Europe et le Québec¹

Situation de l'enseignement de l'interprétation en langue des signes en Communauté française et Communauté flamande (situation mars 2010)

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Quatre promotions d'interprètes en langue des signes ont été diplômées à Bruxelles et à Liège entre 2002 et 2008 ce qui représente une petite vingtaine d'interprètes. La formation dispensée dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale comptait 790 périodes réparties sur deux années et demi et dispensées en une soirée et une matinée de cours par semaine. (Formation approuvée par le Gouvernement de la Communauté française le 11/6/1999 ; cfr dossiers pédagogiques code 843230S32D1)
Actuellement, aucune de ces formations n'est active.

Le comité de Suivi de l'enseignement de la LS au sein de la Promotion sociale a introduit, en mai 2009, un dossier en vue de déployer une nouvelle formation d'interprètes en langue des signes (niveau Master) en partenariat avec une Haute Ecole ou Université de Belgique francophone, voire avec l'Université de Lille qui diplôme des interprètes en LSF.

L'association des interprètes (ABILS) et l'association PROFILS œuvrent également depuis plusieurs années dans l'objectif d'amener la formation d'interprètes au niveau d'un Master.

Il existe un Service d'interprétation pour les sourds en Wallonie (SISW) et un service d'interprétation pour les sourds à Bruxelles (SISB).

Le service d'interprétation de Wallonie reçoit

- une subvention de la Région Wallonne : une convention cadre accordée par le ministère de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Égalité des Chances
- un subside du Fonds Social européen pour l'interprétation dans le cadre de l'intégration socioprofessionnelle
- des aides à l'emploi de la Région Wallonne (5 X 1 /2 TP APE ; 1 X ¾ TP PTP ; 1+ 1 TP CPE)

Le SISW collabore avec 13 interprètes indépendants à temps partiel, pour 355 clients en 2009.

37% des demandes n'ont pu être honorées en 2008 faute d'interprètes disponibles et 12.8% en 2009.

Le service de Bruxelles, SISB, reçoit une subvention du SBFPH (Cocof), des frais de formation pour les interprètes, des frais de fonctionnement, un subside de la Loterie Nationale. Les frais de personnel sont entièrement subsidiés. Le service emploie 1TP 3 /4 (responsable & gestionnaire des demandes).

¹ Document informatif rédigé par le groupe de travail interprétation de la Commission Consultative de la Langue des Signes. Ce document a été complété grâce aux informations fournies par l'association des interprètes ABILS, AILES, le service PROFILS de l'Institut-Marie Haps (situation au mois de mars 2010).

Le SISB collabore avec 7 interprètes indépendants à temps partiel pour 209 clients (personnes morales ou sourdes). Plus d'un tiers des demandes n'ont pu être honorée faute d'interprètes disponibles

COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Suite à un accord entre la région wallonne et la communauté germanophone, les demandes d'interprétation sont adressées au Service de Wallonie. Les interprétations ont lieu en français et langue des signes francophone belge.

COMMUNAUTÉ FLAMANDE

Il existe deux programmes de formation d'interprètes en Flandre, enseignés sous forme de cours du soir/ WE ou jour/WE au niveau post-secondaire/enseignement supérieur de Promotion sociale.

A Gand et à Malines (Centrum voor Volwassenenonderwijs), cette formation de l'enseignement supérieur de type court donne droit à un diplôme reconnu d'interprète en langue des signes « Tolk Vlaamse gebarentaal ». Ce diplôme de bachelier permet une reconnaissance par le Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (qui octroie une subvention au CAB (cfr infra).

La formation est modulaire et comprend 1320 périodes dispensées en 8 semestres. Les cours sont dispensés en soirées et le samedi et/ou en journée.

Conditions d'admissions à la formation :

1. être en possession d'un diplôme d'enseignement secondaire
2. ou atteindre l'âge de 21 ans et réussir une épreuve d'admission
3. être inscrit à une épreuve permettant d'apprécier : la motivation du candidat, ses connaissances informatiques (PC-screening) et ses aptitudes visuelles et motrices.

La formation apporte prioritairement aux étudiants la langue des signes et les techniques d'interprétation. Parallèlement, certaines bases sont données sur la surdité, l'interprétation destinée aux sourds. Ces notions sont apportées via certains cours tels que notamment : la psychologie de la personne sourde, la déontologie de l'interprète en LS, l'étude de la voix, élocution et audition etc.

Projet pour 2011-2012 : master d'interprétation en langue des signes à Anvers.

Dans la perspective d'offrir un enseignement de haut niveau aux interprètes en langue des signes, la fédération FLEVLADO s'est adressée à l'Ecole supérieure d'études sociales d'Anvers pour concevoir un programme de formation spécifique. Le programme se déroulerait à temps complet, pendant la journée.

Actuellement, l'école supérieure d'études sociales offre la possibilité aux étudiants de suivre la langue des signes comme seconde langue. Cette formation de niveau académique bachelier en linguistique appliquée ouvre également la porte vers la recherche et un master. Elle s'adresse à des étudiants venant de l'enseignement secondaire. Le programme contient 4 parties : cours généraux, le néerlandais, et deux langues étrangères dont la langue des signes depuis 2008. L'autre langue peut être l'anglais ou le français. Un master pourra être envisagé à la suite de cette formation.

En 2008, neuf étudiants en 1^{er} année bachelier ont suivi la formation en LS comme une des deux formations obligatoires.

L'école organise la formation à l'aide de fonds propres. Cette formation est issue de la volonté de deux professeurs de linguistiques, chercheurs en langue des signes flamande, Myriam Vermeerbergen et Mieke Van Herreweghe.

http://www.lessius-ho.be/tt/stk/Master_tolken.aspx

Myriam.vermeerbergen@lessius.eu

Organisation de l'interprétation en Flandre

Un interprète diplômé, exclusivement des écoles précitées, obtient un numéro d'enregistrement auprès de l'agence flamande pour personnes handicapées VAPH (Vlaams Agentschap voor personen met een Handicap).

L'interprétation en langue des signes en Flandre s'effectue grâce à un système de centralisation des demandes d'interprétation : le service central pour interprètes intitulé CAB ou « Vlaams Communicatie Assistentie Bureau voor Doven ». Cette asbl a été mise sur pied en 1991.

Ce service a pour mission essentielle de coordonner les demandes d'interprétation et réduire ainsi les inconvénients liés à la pénurie d'interprètes en LS. Les interprétations s'effectuent principalement dans le secteur social, de l'emploi et de l'enseignement, soit en langue des signes, soit en langue écrite.

La personne sourde dispose, gratuitement, par année de :

- 18 heures d'interprétation (dans le cadre de la vie privée) et jusqu'à 36h pour raison impérative ;
- 50 heures d'interprétation en cas de cécité ajoutée à la surdité et jusqu'à 100h pour raison impérative ;
- 18h pour la recherche d'un emploi ou 10% du temps de travail annuel et jusqu'à 20% pour raison impérative.

Dans le domaine de l'enseignement, le quota varie selon le type d'étude et les besoins de l'étudiant sourd.

Si la demande émane d'un organisme ou d'une personne entendante, les prestations lui sont facturées.

Ce service dispose d'un poste à temps plein, d'environ 20 interprètes indépendants à temps plein et de plus de 50 interprètes indépendants à temps partiel (de quelques heures à 15heures/semaine)

Siège social & Secrétariat du bureau CAB : Dendermondesteenweg 449 à 9070 Destelbergen tel. 09 228 28 08 fax 09 228 18 14

- ◆ pour le secteur social et emploi: tolkaanvraag@cabvlaanderen.be ;
- ◆ pour le secteur enseignement : onderwijs@cabvlaanderen.be

Références

Interprétation LS en Flandre (Gand) :

http://www.vspw.be/opleidingen/vlaamse_gebarentaal/tolk_vlaamse_gebarentaal1

Programme en Flandre de 2006

<http://pedago.rago.be/pbddoc/lrplvo/2006/05-06-1538-N.pdf>

Ecole à Gand : Edgard Tinelstraat 92 à 9040 Gent www.vspw.be info@vspw.be 09 218 89 30 <http://www.vspw.be/cursisteninfo/opleidingskosten>

ALLEMAGNE (82 millions d'habitants)

Il existe 4 écoles : université de Berlin (formation en 3 ans), université de Hambourg (formation en 5 ans, depuis 1993), deux autres établissements d'enseignement supérieur : à Zwickau (formation en 4 ans) et à l'université de Magdebourg.

Pour intégrer ces formations, il faut passer un examen/concours d'entrée. L'apprentissage de la langue des signes fait partie intégrante des 4 formations. Les diplômes sont tous officiels.

Il existe par ailleurs :

- ◆ un accès court (2 ans) pour les non diplômés ayant de l'expérience en interprétation ;
- ◆ une possibilité de validation des acquis pour le même public.

Au nord de l'Allemagne, à l'Université de Hambourg, s'est créé un centre entièrement consacré à la langue des signes. Fondé en 1984 sous le nom de *Forschungsstelle für Deutsche Gebärdensprache* (Centre de recherche pour la langue des signes allemande), l'*Institut für Deutsche Gebärdensprache und Kommunikation Gehörloser* (IDGS, Institut pour la langue des signes allemande et pour la communication des sourds) offre une formation universitaire d'interprète en langue des signes à plein temps. Actuellement, l'IDGS accueille une cinquantaine d'étudiants. La filière d'interprétation en langue des signes met l'accent sur les points suivants: acquisition de techniques d'interprétation, perfectionnement des langues de départ et d'arrivée, renforcement des contacts avec la communauté parlant la langue des signes, étude des différents systèmes de communication visuelle et tactile et sensibilisation aux besoins particuliers des malentendants (allemand signé), des devenus sourds (lecture labiale) et des sourds-aveugles (alphabet manuel pour aveugles, langue des signes pour aveugles). La plupart d'entre eux débutent la formation entre 18 et 20 ans, juste après avoir terminé le *Gymnasium* (école secondaire supérieure). Il leur suffit pour être admis d'être titulaire d'une maturité ou d'un diplôme équivalent. Etant donné qu'il y a toujours plus de candidats que de places disponibles, l'IDGS a instauré un *numerus clausus*. Environ un tiers des étudiants n'arrive pas au bout des études d'interprétation en langue des signes. La plupart d'entre eux se sont rendu compte qu'ils n'étaient pas faits pour l'interprétation et choisissent de faire des études de langue des signes à la place. Il y aurait environs 500 interprètes en langues des signes dont la moitié est membres d'une association.

ANGLETERRE/ROYAUME-UNI (60 millions d'habitants)

Au Royaume-Uni, le métier d'interprète en Langue des Signes est reconnu, c'est une profession officielle. Les diplômes et formations sont reconnus à travers le Royaume-Uni mais les centres de formation/écoles ne sont pas implantés dans chaque pays.

Quatre types de formations d'interprètes en Langue des Signes existent :

- un master (deux années d'études, à temps partiel, avec possibilité de travailler en parallèle). Pré requis : avoir une licence (premier niveau universitaire en France), être compétent en Langue des Signes. Ce master est reconnu par l'Etat ;
- une licence (« baccalauréat » trois ans à temps plein). Il n'est pas nécessaire (mais souhaitable) d'être compétent en Langue des Signes avant d'intégrer la formation puisque l'enseignement de celle-ci est au programme ;
- un troisième cycle (une à deux années d'études, à temps partiel, avec possibilité de travailler en parallèle) ;
- formation technique professionnelle (une à deux années d'études, à temps partiel, avec des périodes de stage).

Le master, la licence (« baccalauréat » selon Bologne) et le troisième cycle sont dispensés dans sept universités différentes dans le Royaume-Uni.

La formation professionnelle est dispensée dans six « centres spécialisés » à travers le Royaume-Uni.

Quelques écoles (6) : University of Bristol, Université de Wolverhampton, Université de Durham, University of Central Lancashire (Preston), Université Herriott-Watt de Edinbourg,

En Irlande, seul le Trinity College de Dublin délivre le diplôme pour la langue des signes irlandaise.

En avril 2007, 361 interprètes qualifiés et 164 stagiaires sont enregistrés auprès du CACDP selon la RNID. Ceci ferait 1 interprète pour 106 personnes sourdes. Leur association est l'association of BSL-English interpreters.

Il existe aussi l'association of communication support workers (www.acsw.org.uk) . Le titre est « aide à la communication » ; essentiellement pour les situations scolaires. Il y aurait 10 aides à la communication pour 1 interprète LS. La formation est celle d'un niveau 2 ou 3 en LS. Le terme d'aide à la communication est récent. Il y a pénurie d'interprètes LS et peu souhaitent travailler dans le scolaire. Il manque de professeurs de BSL qualifiés. Les formations sont considérées comme trop longues, peu accessibles et trop chères.

AUTRICHE (8 millions d'habitants) [www.oegsdv.at ou e-mail : info@oegsdv.at]

Il existe trois façons de se former au métier d'interprète en Langue des Signes :

1. l'Université de Graz (cinq ans d'études) ;
2. l'école de Linz (trois ans d'études) ;
3. suivre des week-ends de séminaires (pour les CODA, par exemple ou les personnes qui connaissent déjà la Langue des Signes).

Quelle que soit la formation, pour y être admis, les étudiants autrichiens doivent avoir au minimum un niveau bac. La formation de Graz comprend l'allemand, langue des signes autrichienne ET une autre langue vocale. A Graz comme à Linz, la Langue des Signes y est aussi enseignée en première année.

Quelle que soit la voie empruntée, l'examen final est le même. C'est un examen reconnu par l'Etat et organisé par l'association nationale des interprètes en Langue des Signes. Cette dernière délivre aux étudiants diplômés un certificat de qualification.

En moyenne, 60% des candidats obtiennent le diplôme.

Le manque d'Interprètes en Langue des Signes se fait lourdement ressentir. Le manque de formation (Graz et Linz uniquement) est à l'origine de cette situation. Bien souvent, une fois diplômés, les ILS tendent à exercer sur leur lieu d'études. C'est ainsi qu'à Vienne, la situation est catastrophique et le manque d'ILS, cruel.

BELGIQUE (11 millions d'habitants)

Communauté française et communauté flamande : voir ci-dessus

BULGARIE (8,2 millions d'habitants)

Selon les dires de l'interprète serbe interviewée (voir plus bas), ce pays est dans une situation similaire à la Serbie.

CHYPRE (785 000 habitants)

Il n'existe pas de formation ni de diplôme officiel. La personne interviewée est la première interprète de Chypre. Cette personne s'est rendue dans les années 70 à l'Université de Gallaudet (USA) pour suivre des cours d'American Sign Language.

Chypre, ancienne colonie britannique, est sous une forte influence oraliste. À son retour, elle se retrouve à utiliser la langue des signes qu'elle a apprise, avec les enfants sourds chypriotes en internat. Elle parvient à convaincre l'inspecteur d'enseigner en langue des signes auprès de 8 enfants sourds. Mais la guerre éclate. Les enfants sourds se réfugient dans une école prévue à cet effet. Après la guerre, on reconstruit l'école des sourds en introduisant de manière affirmée la langue des signes. Au départ la langue des signes utilisée est un mélange d'ASL et de LS grecque. Les enfants créent alors leur propre langue des signes. C'est ainsi que naît la langue des signes chypriote.

En 1995, avec quelques sourds, elle se retrouve à interpréter dans les locaux de la télévision le JT, sans passer à l'antenne, en coulisse. Puis la télévision accepte de la faire passer à l'antenne. C'est à ce moment que la population découvre la langue des signes.

En 1996-1997, le gouvernement commence à la payer pour donner des cours de langue des signes pour un public plus large et à l'extérieur, comparativement aux personnes qu'elle formait jusqu'alors dans sa propre maison.

En 2000, pour la première fois, d'autres personnes se sont intéressées au métier d'ILS, et ont suivi des cours improvisés par la seule interprète de Chypre.

En 2006, la langue des signes de Chypre est officiellement reconnue.

Depuis, il y a une tentative de création d'association d'ILS. La situation est problématique car aucun certificat d'ILS officiel n'existe. Cette association aurait dans ses objectifs la volonté d'en créer un.

L'année dernière, une nouvelle filière a vu le jour au lycée sur le thème 'populations ayant des besoins spécifiques'.

DANEMARK (5,4 millions d'habitants)

Pour entrer en formation d'interprètes en Langue des Signes, les étudiants danois doivent avoir le diplôme type baccalauréat français. Après trois années d'études universitaires, ils obtiennent un diplôme reconnu par l'Etat.

L'enseignement de la Langue des Signes fait partie du programme de première année de formation.

ESPAGNE

www.FILSE.ORG pour le code deontologique et www.ucm.es/info/idioma/lse-enlaces.htm et le dernier WWW.CISON.ORG

Il existe 500 interprètes en LSE en Espagne, un interprète pour 221 personnes sourdes. (<http://prensa.ugr.es/prensa/campus/prensa.php?nota=3942>)

A Coruña (La Corogne), il existe une formation d'interprètes : 2000 heures dans un cycle supérieur de formation professionnelle. <http://www.emagister.com/interpretacion-lengua-signos-cursos-1135438.htm> tandis qu'il s'agit d'un Master à l'Université de La Laguna (Ténérife). D'autres formations sont recensées, par exemple à Ceyr-Villarroel (près de Barcelone), à Mérida. <http://www.educaweb.com/cursos/idiomas--filologia--traduccion--interpretacion-interpretacion-del-lenguaje-de-signos-presencial-1312151.html>

FRANCE

<http://surdite.lsf.free.fr/interprete.htm>

En France, un minimum de normes de qualité est garanti par l'existence de formations d'interprètes en langue des signes. Il existe cinq universités sur tout le territoire (2 à Paris, une à Lille, une à Toulouse, et depuis peu, une à Rouen) qui dispensent ce genre de formation.

Partout, ces formations sont sanctionnées par un diplôme (Master) d'interprète français – langue des signes française. Les formations sont étalées sur deux ans à temps plein.

Pour intégrer l'une ou l'autre des formations, il faut :

- être détenteur d'une licence (peu importe la discipline) (premier niveau universitaire en France c'est-à-dire baccalauréat européen) ;
- maîtriser le français et la LSF (l'université de Toulouse exige des candidats qu'ils soient trilingues : français, LSF, anglais). L'apprentissage de la langue des signes ne fait pas partie du programme de formation ;
- être admis suite au concours d'entrée / test d'entrée en formation. L'évaluation s'axe sur la culture générale (devoir écrit et entretien avec un professeur de langue des signes (sourd)), sur le niveau de français oral et écrit et sur la capacité de retransmettre le sens d'un message reçu en langue A dans la langue B. Un entretien avec quelques professeurs de la formation pour exposer ses motivations, est aussi de rigueur.

L'objectif des formations s'oriente vers :

- l'apprentissage des techniques d'interprétation actuelles,
- la réflexion autour de l'éthique, la déontologie et la conduite professionnelle,
- la linguistique générale et la linguistique appliquée à la langue des signes,
- la communication.

Au cours de la formation, les étudiants bénéficient de deux périodes de stage : le premier stage est un stage d'observation du travail des interprètes professionnels. Le second est un stage pratique sous le contrôle d'interprètes professionnels : pendant 9 à 13 semaines, les étudiants vont suivre différents interprètes sur le terrain et vont faire leurs premiers pas dans l'interprétation tout en étant guidés par leurs tuteurs.

Pour obtenir leur diplôme, les étudiants ont un examen pratique (interprétation de conférence du français vers la LSF et inversement, interprétation de liaison, traduction écrite de la LSF vers le français, épreuve écrite de déontologie). Pour pouvoir passer l'épreuve théorique, les étudiants de certaines structures doivent avoir réussi les épreuves pratiques. Le mémoire (traitant d'un sujet se rapportant à l'interprétation en langue des signes) est soutenu devant un jury composé de personnes sourdes et entendantes. La soutenance est la dernière épreuve du parcours de formation.

Tous les membres AFILS (les individuels et les services) sont listés dans le répertoire public AFILS (Association Française des Interprètes en Langue des Signes). Les informations contenues dans ce répertoire concernent le nom des interprètes, leur(s) région(s) d'intervention ainsi que leur spécialité s'ils en ont une. Ce répertoire assure, pour les personnes faisant appel aux interprètes s'y trouvant, un minimum de garantie par rapport aux compétences et au respect de la déontologie de ces derniers.

Un second registre a été créé en 2006. Sont répertoriés tous les interprètes qui :

- ont suivi une formation d'interprète et obtenu leur diplôme (leur diplôme est demandé avant qu'ils puissent effectivement apparaître sur le registre) ;
- ont demandé à figurer sur le registre.

Environ la moitié des interprètes ne sont pas membres AFILS. Par conséquent, ce second registre peut être un moyen de lister les interprètes français de manière plus exhaustive. Ces deux listings sont un moyen simple pour les usagers de faire appel à des interprètes professionnels. Ils permettent un minimum de garantie que les interprètes respectent certaines normes de qualité. Si un client souhaite se plaindre d'un interprète figurant sur le répertoire AFILS, il peut alors contacter le Conseil d'Administration de l'AFILS. Cependant, il n'existe pour le moment aucun comité officiel auprès duquel se référer concernant les interprètes listés sur le second registre, puisque ce registre ne dépend d'aucun organisme ou Conseil d'Administration.

HONGRIE (10 millions d'habitants)

Cinq « instituts » ont ouvert des formations d'interprète en Langue des Signes. Ces formations, d'une durée de deux ans, sont suivies à temps partiel et sont dispensées sous la forme de « formation technique et professionnelle ». Elles sont rattachées soit à des universités, soit à l'association d'interprètes en Langue des Signes.

Pour entrer en formation, les étudiants doivent avoir l'équivalent du baccalauréat français et avoir suivi des cours de Langue des Signes.

A l'issue de leur formation, il arrive que certains interprètes aient une bonne maîtrise des techniques d'interprétation mais des compétences linguistiques moyennes en Langue des Signes parce que les cours dispensés (de Langue des Signes) ne sont pas toujours de bonne qualité...

Les prestations d'interprétation sont gratuites pour les sourds en Hongrie.

ITALIE (56 millions d'habitants)

Pour entrer en formation d'interprète, les étudiants doivent avoir l'équivalent du baccalauréat français. Deux types de formations sont possibles, incluant, pour certaines, l'apprentissage de la Langue des Signes :

- 3 années d'études supérieures ;
- Master (4 années d'études supérieures), nécessitant l'acquisition préalable d'une licence (premier niveau universitaire en France).

Ces formations peuvent être rattachées soit à une université (ex : à Trieste et Padoue), soit à des instituts privés. Le nombre de formations ouvertes varie d'une année à l'autre, en fonction des subventions dont peuvent bénéficier les centres de formation.

PAYS- BAS

Depuis 1997, il existe une formation de 4 ans à la Hogeschool d'Utrecht (www.hu.nl).

ROUMANIE (21 millions d'habitants)

Deux écoles dispensent des formations d'interprètes :

- en 2006, ouverture d'une licence universitaire (trois années d'études), à l'université de Cluj-Napoca. Pour entrer dans cette formation, il faut maîtriser deux langues orales, la Langue des Signes étant une troisième langue maîtrisée. À l'issue de ces trois années de cursus universitaire, les étudiants obtiennent un certificat attestant qu'ils sont bilingues Roumain - Langue des Signes Roumaine, mais aucun diplôme d'interprète n'est délivré...
- Vers 2006, une « formation officielle » s'est ouverte, organisée et gérée conjointement par une association de sourds et le Ministère de l'Éducation. Elle comprend 520 heures de cours, incluant notamment un module sur le monde de la surdité. De la même façon que pour le cursus universitaire, les étudiants reçoivent, en fin de parcours, un certificat attestant de leur capacité de s'exprimer en Langue des Signes, mais rien de plus. Ce diplôme ne bénéficie d'aucune accréditation par le Ministère de l'Éducation.

La situation des interprètes roumains est très liée aux enjeux politiques du pays. De ce fait, l'interprétation en Langue des Signes n'est pas reconnue comme une profession officielle et les interprètes n'ont pas la possibilité de se regrouper en une association nationale.

Les étudiants sont formés, mais le Ministère de l'Éducation n'organise pas d'examen final. Les interprètes formés ne peuvent donc pas être habilités... Par conséquent, l'interprétation en

Langue des Signes est considérée comme une passion, non comme un métier à part entière.

Les interprètes ne sont donc pas payés pour leurs prestations. Ils ne peuvent vivre de leur métier et exercent donc d'autres métiers.

SERBIE (10 millions d'habitants)

Il n'existe pas de formation à proprement parler, mais un séminaire d'une durée de sept jours.

Le séminaire est organisé par l'association nationale des Sourds. Il se déroule à la montagne, dans un endroit isolé, et de manière intensive (toute la journée). Le prix fixé est très élevé. Les fonctionnaires ont la possibilité de se le faire financer.

Les six premiers jours sont consacrés à langue des signes et à une information sur la communauté sourde. Le dernier jour est consacré à la session d'examen. Il y a une épreuve de 5 à 10 minutes d'interprétation de la langue orale vers la langue des signes et la même chose dans l'autre sens. Puis, se déroule une courte conversation avec l'examineur. Le certificat est délivré et valable pour une durée de quatre ans, mais tous les ILS continuent à exercer au-delà de ces quatre années. Le certificat délivré permet de travailler en tant qu'interprète en langue des signes. 99% des interprètes sont des Enfants de Parents Sourds. Il y a actuellement en Serbie environ 95 interprètes. Tous travaillent en libéral.

Cependant, à l'université existe une filière spécialisée sur le thème du handicap. Dans son programme sont inclus des cours de langue des signes. D'autre part, tous les autres cours de langue des signes sont dispensés par des organismes locaux et en fonction des subventions. La majorité des personnes se forment par DVD et vidéos.

La situation tend à s'améliorer avec l'arrivée d'un nouveau ministre apparemment ouvert et enclin à plus de reconnaissance des sourds et des interprètes. Ainsi un grand projet est en cours : édition de 200 000 DVD comportant 300 signes ainsi qu'une sensibilisation au monde des sourds. Ces DVD devraient être édités dans un journal hebdomadaire, gratuitement.

Les interprètes serbes souhaitent vivement mettre en place une formation d'ILS, mais ne savent pas comment s'y prendre. Quel programme ? Quel contenu ? Le Kosovo, pays voisin a l'air plus au point, mais il leur est délicat de leur demander de l'aide au vu de leur situation politique.

SLOVAQUIE (5,4 millions d'habitants)

Il n'y a pas de parcours universitaire permettant d'accéder à une formation d'interprète, ni de diplôme. La formation est dispensée par une organisation en lien avec les personnes sourdes.

SLOVENIE

Ce pays compterait 46 interprètes pour 5200 sourds. En Slovénie, la situation des interprètes est compliquée et leur activité précaire : les interprètes n'exercent en tant que tel qu'en complément d'un autre métier. En outre, concernant la qualification et la formation des interprètes en Langue des Signes, les diplômes universitaires sont inexistant ; seuls existent des certificats de capacité.

SUISSE (7,5 millions d'habitants dans TOUTE la Suisse, Italienne, Alémanique ET Romande) – [www.hfh.ch]

- Suisse Romande : Une université dispense une formation d'ILS. On y entre par sélection. En fin de formation, est délivré un certificat ;
- Suisse Alémanique : Une seule école existe en Suisse Alémanique, et qui dispense une formation d'interprète. Il s'agit d'une « école pédagogique » (un équivalent des universités françaises) qui propose une formation en quatre ans, à l'issue desquelles les étudiants se voient délivrer un diplôme DE l'école, qui n'est pas encore reconnu par l'Etat. (Actuellement, des actions sont menées pour que l'Etat reconnaisse ce diplôme, qui est toutefois reconnu par la communauté sourde.)

Pour entrer en formation, il faut avoir le niveau baccalauréat français (la « maturité » en Suisse) et être trilingue Langue des Signes Suisse Allemande – Allemand et Suisse Allemand.

L'Ecole de Traduction et d'Interprétation (ETI) de l'Université de Genève est la seule institution à proposer une formation d'interprète en langue des signes en Suisse romande. Il s'agit d'une formation continue d'une durée de deux ans, ce qui correspond à 430 heures de cours (un vendredi et un samedi toutes les deux semaines, à quoi s'ajoutent quatre semaines « bloc » réparties sur les deux ans). Selon un principe cher à l'ETI, les étudiants doivent absolument disposer d'une très bonne maîtrise de leurs différentes langues de travail avant de commencer leurs études. Ainsi, il est demandé aux candidats, préalablement sélectionnés sur la base d'un dossier, de passer un examen d'admission visant à évaluer leurs connaissances en langue des signes, la qualité de leur français, leur aptitude à l'analyse, à la synthèse et à l'expression orale et gestuelle, ainsi que leur connaissance de la culture des sourds. Cependant, il n'est pas nécessaire de disposer d'un titre universitaire afin d'être admis.

L'ETI a formé deux volées d'environ 15 interprètes en langue des signes, la première entre octobre 1994 et juillet 1996 et la seconde entre octobre 2001 et juillet 2003 puis 2004 à 2006.

En plus des cours sont prévus deux stages, un par année. Lors du premier, l'étudiant accompagne un interprète afin de se familiariser avec son environnement de travail. Puis, lors du deuxième, il a l'occasion de s'essayer lui-même à l'interprétation, sous la supervision d'un interprète.

Les étudiants sont pour la plupart des personnes issues de professions sociales (éducateurs spécialisés, assistants sociaux,...) qui s'intéressent particulièrement à la langue des signes. En ce qui concerne les professeurs, on trouve à la fois des sourds (cours de langue des signes), des interprètes entendants ayant le français comme langue A (cours de français), des interprètes français / langue des signes, ainsi que des spécialistes des différents domaines enseignés.

La formation est organisée selon la demande du marché. Il s'agit d'une formation continue, qui ne fait pas partie de « l'offre de base » de l'ETI et qui est financée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Pour obtenir les subventions nécessaires, la Fédération Suisse des Sourds, qui gère le Service romand d'interprètes en langue des signes (SRILS), doit respecter la clause du besoin, c'est-à-dire prouver qu'il n'y a pas assez d'interprètes sur le marché romand et qu'elle n'est pas en mesure de faire face à la demande.

Etant donné que l'école ne peut accepter qu'au maximum 16 étudiants par volée, un examen d'entrée est instauré (le taux d'échec se monte à environ 50%). Par conséquent, les cas d'échec ou d'abandon sont relativement rares. Cette formation est très exigeante, car elle est très serrée dans le temps et demande un gros investissement personnel, notamment pour préparer les cours, se maintenir à niveau en langue des signes et développer des contacts avec la communauté des sourds. Il y a donc toujours quelques échecs aux examens de première année et quelques abandons liés à la surcharge de travail.

Si on observe le rapport d'activités de l'année 2003, on constate que sur 4 166 demandes, le SRILS a pu répondre favorablement à 3 635 d'entre elles, ce qui représente 14 766 heures de travail, réparties entre 25 interprètes. La plupart des demandes concernent la formation (niveau scolaire et supérieur) et les activités professionnelles (66%). En deuxième position, on trouve les entretiens et les assemblées, avec 17%.

Dans le cadre de la formation, les coûts liés au handicap sont pris en charge par l'Assurance Invalidité. Les sourds désirant faire des études ou un apprentissage ont donc droit à un interprète, et cela sans aucun plafond financier. Pour ce qui est des demandes individuelles, les sourds doivent payer environ 30.- à 40.- de leur poche, le reste étant également subventionné.

La *Dolmetscherausbildung für Gebärdensprache* DOLA à Zurich.

La DOLA, seule école proposant une formation d'interprète en langue des signes disponible en Suisse allemande, a passablement évolué au cours des années. En 1987, année de sa création, la formation se présentait sous la forme de cours de soir.

Plus tard, les cours furent organisés sur deux jours et demi par semaine et finalement sur deux jours par semaine. Ce n'est qu'en 2001 que la DOLA fut intégrée à la *Hochschule für Heilpädagogik* (Haute école pour la pédagogie spécialisée), même si les deux institutions travaillaient déjà depuis longtemps en étroite collaboration.

La DOLA s'adresse principalement aux personnes ayant déjà une activité professionnelle et l'âge des étudiants est en moyenne 30 ans.

Depuis que la DOLA fait partie de la *Hochschule für Heilpädagogik*, il est nécessaire d'être titulaire d'une maturité, d'une maturité professionnelle ou d'un certificat équivalent afin d'y être admis. Par ailleurs, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- maîtriser l'allemand et le suisse allemand (accent accepté)
- avoir suivi tous les cours de langue des signes suisse allemande de la Fédération suisse des sourds
- entretenir des contacts avec la communauté des sourds depuis au moins quatre ans (indiquer une personne de référence)
- réussir l'examen et l'entretien d'admission

Dans le futur, l'école considérera également la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères comme un atout.

La formation offerte par la DOLA est une formation continue d'une durée de quatre ans. Les cours ont lieu chaque jeudi et chaque vendredi, ainsi que durant douze semaines « bloc » réparties sur les quatre ans. Entre les semestres, les étudiants effectuent de nombreux stages : ils commencent par des stages interculturels d'un à deux jours (dont le programme dépend des activités organisées par la communauté des sourds durant les quatre ans), puis ils passent à des stages d'observation, individuels ou en groupe, pour finir avec des stages d'interprétation, effectués d'abord en groupe, puis seuls.

Les 1800 heures de cours que comprend la formation couvrent sept domaines d'études :

- **linguistique de la langue des signes suisse allemande** : analyse, pratique et perfectionnement de la langue des signes
- **linguistique de l'allemand et du suisse allemand** : analyse, pratique et perfectionnement de ces deux langues, dans le but de les comparer à la langue des signes
- **sociologie et interculturelité** : histoire sociologique, culture des sourds, intégration des sourds dans la société et éthique des interprètes
- **théorie et technique de la traduction, de l'interprétation et de la translittération** : cours pratiques durant lesquels les étudiants peuvent s'entraîner à l'interprétation consécutive, puis simultanée et cours théoriques abordant diverses problématiques, comme les différences de compétence linguistique ou de niveau de formation chez les sourds ou les difficultés liées à l'interprétation pour une minorité

En plus de l'entraînement à l'interprétation en allemand, en suisse allemand et en langue des signes, les étudiants s'exercent à la translittération de textes dits « figés », comme la Bible ou les textes juridiques, c'est-à-dire à l'interprétation mot-à-mot de la structure des phrases allemandes.

Ils sont également initiés aux techniques de communication destinées aux sourds-aveugles.

- **psychologie cognitive et mémorisation**
- **applications pratiques** : stages, analyse des stages, dynamique de groupe
- **recherche et développement** : réalisation de projets de recherche individuels, rédaction du travail de diplôme.

La direction de la DOLA est assurée conjointement par une sourde, Mme Patty Herman-Shores et un entendant, M. Benno Caramore. A l'heure actuelle, l'école emploie neuf professeurs (cinq sourds et quatre entendants) qui sont des spécialistes dans différents domaines comme la pédagogie, la linguistique, l'enseignement ou l'interprétation.

Actuellement, la DOLA compte 35 étudiants en formation, une volée de 19 étudiants ayant commencé en 2000, et une volée de 16 étudiants ayant commencé en 2003. L'école organise en outre des séminaires de formation continue pour les interprètes déjà actifs, auxquels participent environ 20 à 25 des 29 personnes exerçant cette profession en Suisse allemande.

Etant donné que le nombre des interventions ne cessait d'augmenter, la gestion de ce secteur a été confiée à Procom, une entreprise d'aide à la communication pour sourds située à Wald, dans le canton de Zurich. Voyant que la demande ne cessait d'augmenter au fil des années, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a décidé en 1994 de limiter l'augmentation du nombre d'interventions à 10% par année. L'entreprise Procom est par ailleurs convaincue que la demande augmentera encore au cours des trois prochaines années et elle prévoit pour 2006 environ 7500 interventions, correspondant à quelques 33 500 heures de travail

Les interprètes en langues des signes vont devoir se spécialiser. En effet, ils reçoivent de plus en plus de demandes de la part d'entendants et de malentendants utilisant des codes spécifiques, comme la lecture labiale, l'allemand signé ou encore l'interprétation en langue des signes suisse allemande à partir de l'anglais, du français, de l'italien...

SITUATION AU QUÉBEC

L'UQAM (Université du Québec à Montréal) est le seul endroit au Québec où l'on forme des interprètes en langue des signes. Offert aux personnes qui ont déjà une bonne connaissance du français et de la LSQ, le programme comprend des cours sur l'éthique, sur les modèles d'interprétation, sur les processus cognitifs en jeu et la pratique professionnelle, de même que sur la grammaire de la LSQ. Des ateliers pratiques sont offerts, ainsi qu'un stage. «La demande pour les interprètes est forte et, souvent, les étudiants commencent à travailler avant d'avoir terminé le programme», dit Suzanne Villeneuve, chargée de cours au Département de linguistique et de didactique des langues et interprète de la langue des signes québécoise (LSQ).

Source : [Journal L'UQAM](#), vol. XXXV, no 4 (14 octobre 2008)

SITUATION AUX ETATS-UNIS www.sorensonvrs.com/newsletter/interpreterShotage.pdf

Par manque de formations disponibles (quantités, qualification suffisante) il manque des interprètes ASL dans le secteur privé et public. Il existe un souhait de former davantage de candidats dont des jeunes terminant les études secondaires.

Les personnes qui passent de l'anglais vers l'anglais signé ou le cued speech (rarement l'inverse) sont appelés « sign language transliterators ».

Panorama des écoles d'interprète en langue des signes en Europe

[Allemagne](#) - [Autriche](#) - [Espagne](#) - [France](#) - [Grande-Bretagne](#) - [Italie](#) - [Suisse](#)
(liste non exhaustive)

Allemagne

Baden-Württemberg www.ifg-bw.de
Berlin www.educat.hu-berlin.de
www.deafberlin.de
www.binfit.de
Hamburg www.sign-lang.uni-hamburg.de
Frankfurt www.uni-frankfurt.de
Magdeburg www.hs-magdeburg.de
Nürnberg www.giby.de
Wolfenbüttel www.nigggs.de
Zwickau www.fh-zwickau.de

Autriche

Graz www-gewi.kfunigraz.ac.at/uedo/

Espagne

Madrid www.ucm.es

France

Lille www.univ-lille3.fr
Paris www.univ-paris3.fr/esit/
www.fp.univ-paris8.fr
Toulouse www.univ-tlse2.fr/iup-traduction-interpretation

Grande Bretagne

Bristol www.bris.ac.uk/deaf
Leeds www.leeds.ac.uk/smlc
Edinburgh www.hw.ac.uk
Newark
Preston www.uclan.ac.uk/facs/class/edustud
Sussex www.sussex.ac.uk
Wolverhampton www.wlv.ac.uk

Italie

Trieste <http://www.sslmit.univ.trieste.it/>

Suisse

Genève www.unige.ch/eti

Zürich www.hfh.ch

Sources

www.afils.fr/EFSLI.pdf Compte-rendu de l'Assemblée Générale Annuelle et Du colloque sur le thème « setting quality standards » ou « définir des normes de qualité ». EFSLI, 2007.

Notes de ces auteurs : Toutes ces informations proviennent d'entretiens avec différents interprètes en langues des signes rencontrés sur le forum de l'EFSLI (hormis les informations concernant la Suisse Romande qui proviennent de l'interprète français, Francis Jeggli).

D'autres informations proviennent du site de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence, à l'adresse suivante : <http://www.aiic.net/ViewPage.cfm/page1522.htm> et datent de 2004.

La formation d'interprète en langue des signes d'Aurélie GUILLET, Cornelia HEIMGARTNER, Katharina TSCHOPP. Ce document complète le premier pour les écoles de suisse et l'Université de Hambour en Allemagne.

Thierry Haesenne (Centre de recherche PROFILS, Bruxelles) a apporté son concours également (communication personnelle septembre 2009).

Le statut des langues des signes en Europe. Nina Timmermans. Editions du conseil de l'Europe (2005).

Secrétariat du bureau CAB : Dendermondesteenweg 449 à 9070 Destelbergen

Bibliographie

www.afils.fr Compte-rendu de l'Assemblée Générale Annuelle et du colloque sur le thème « Setting quality standards » ou « Définir des normes de qualité » EFSLI, 2007

<http://www.aiic.net/ViewPage.cfm/page1522.htm> La formation d'interprète en langue des signes. Aurélie GUILLET, Cornelia HEIMGARTNER, Katharina TSCHOPP

Thierry Haesenne (Profils, Bruxelles). Communication personnelle (juillet 2009)

http://books.google.be/books?id=JRL2T-g-2gAC&pg=PA99&lpg=PA99&dq=interp%C3%A8tes+en+Lnague+des+signes+en+europe&source=bl&ots=NRw5DvpV8H&sig=RMZSckkoFmEOMe29cF9lok6AXVk&hl=fr&ei=mNRISrXvJI_S-Qbtj-CQDA&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=3

CCLS
Groupe de travail interprétation
Coordinatrice Brigitte LEJEUNE
Mars 2010